



COMMUNIQUE DE PRESSE

23 janvier 2013

Les structures de formation souhaitant organiser le stage "21 heures" destinés à de futurs exploitants agricoles doivent répondre à un appel à candidature avant le 22 février 2013

Afin de se préparer au métier de responsable d'exploitation agricole, les candidats éligibles aux aides à l'installation octroyées par l'Etat ou les collectivités locales doivent réaliser un plan de professionnalisation personnalisé, comprenant un stage obligatoire de 21 heures.

Ce stage est mis en œuvre par un organisme de formation déclaré à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. En 2010, un organisme avait été habilité en Lot-et-garonne pour 3 ans.

Aujourd'hui, il convient de renouveler cette habilitation dans chaque département. Aussi, les structures souhaitant organiser ce stage doivent répondre à un appel à candidature sur la base de cahiers des charges nationaux.

Le dossier de candidature peut être retiré sur simple demande :

- à la direction départementale des territoires (DDT) ☎ 05 53 69 80 33
- ou par mail : christine.truilhe@lot-et-garonne.gouv.fr

La date limite de dépôt des candidatures **est fixée** :

- **le 22 février 2013**
- à la DDT 1722 avenue de Colmar 47916 AGEN cedex 9

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr